

Aide à l'installation de télé-alarme pour personnes âgées



Bénéficiaires :

- Personnes âgées de 60 ans et plus résidant à leur domicile en Vendée.

Montant de l'aide :

Prise en charge de l'installation de la télé-alarme pour un montant forfaitaire de 45,00 € par bénéficiaire, sur délibération de la Commission Permanente.

Modalités :

Demande adressée au Conseil Départemental au moyen d'un document signé par le demandeur et l'organisme chargé de gérer la télé-alarme, accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Cette aide peut être attribuée une fois tous les cinq ans.

s'adresser à :

PÔLE SOLIDARITÉ ET FAMILLE
Direction de l'Autonomie des Personnes Âgées
et des Personnes Handicapées
Service Prestations et Animation Partenariale
Tél. 02 51 44 66 41 ou 66 42

